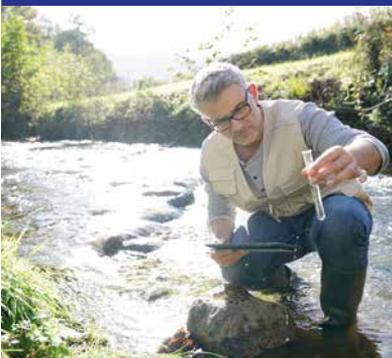




Bilan 2014-2018 Erasmus + pour l'enseignement agricole



SOMMAIRE

> L'IMPLICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES PROJETS DE MOBILITÉ ET DE PARTENARIATS ERASMUS +	P.9
1 - PART DANS LE BUDGET NATIONAL : MONTANT PAR ANNÉE ET POURCENTAGE GLOBAL	P.9
2 - RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉDUCATIF ET ÉVOLUTION	P.10
3 - TAUX DE SÉLECTION ET ÉVOLUTION	P.17
4 - RÉPARTITION PUBLIC / PRIVÉ	P.20
a / Nombre et financement des projets sélectionnés	P.20
b / Taux de sélection par statut d'établissement	P.21
c / Répartition par secteur éducatif	P.22
5 - RÉPARTITION RÉGIONALE	P.25
6 - LES CONSORTIA	P.26
7 - LES MOBILITÉS	P.28
a / La mobilité des personnels	P.28
b / La mobilité des apprenants	P.29
c / Les destinations	P.30
> LES ACTIONS MOBILISANT SPÉCIFIQUEMENT LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	P.33
1 - LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS	P.33
2 - LES ACTIONS CENTRALISÉES	P.36
a / Les alliances de la connaissance	P.36
b / Les masters conjoints Erasmus Mundus	P.38
c / Les projets de renforcement des capacités	P.39
d / Les activités Jean Monnet	P.40
> LA PRÉSENCE DU MINISTÈRE ET DES ÉTABLISSEMENTS DANS LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA REFORME DES POLITIQUES	P.41

ÉDITOS



> Laure Coudret-Laut, directrice de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation

La publication du premier bilan portant sur l'implication des établissements de l'enseignement agricole dans le programme Erasmus + pour 2015, avait constitué une première étape pour rassembler des données et présenter des projets impliquant les acteurs de l'éducation et de la formation agricole et leurs partenaires. Le présent bilan couvre la période 2014-2018. Il permet de donner une vision d'ensemble de cette mobilisation en termes de résultats et également d'en observer l'évolution sur ces 5 années.

Cette publication résulte d'un travail collaboratif du ministère en charge de l'agriculture et de l'Agence Erasmus+ France/ Education Formation, et témoigne des relations de partenariat renforcées entre acteurs de l'éducation et de la formation au service d'une plus grande ouverture sur l'Europe.

Ce sont au total près de 60 millions d'euros de financement Erasmus + qui ont été alloués aux projets des établissements sur la période 2014-2018, représentant 8,2% du budget national. Ces projets bénéficient au monde rural pour lequel les opportunités d'ouverture à l'Europe et à l'international sont souvent moindres.

Au travers du programme de l'Union européenne Erasmus +, ce sont avant tout les valeurs de citoyenneté européenne qui sont véhiculées avec une volonté politique réaffirmée pour la prochaine programmation 2021-2027, d'inclusion de tous les publics et de leurs territoires dont celui des zones rurales.

Au vu de ces enjeux et de la nécessaire redynamisation du projet européen dans son ensemble, la forte implication de l'enseignement agricole dans le programme de l'Union européenne Erasmus + se doit d'être soulignée. L'Agence Erasmus+ France/ Education Formation tient à féliciter l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole pour cette mobilisation et s'engage à les accompagner dans la poursuite de leur investissement en faveur de l'Europe.



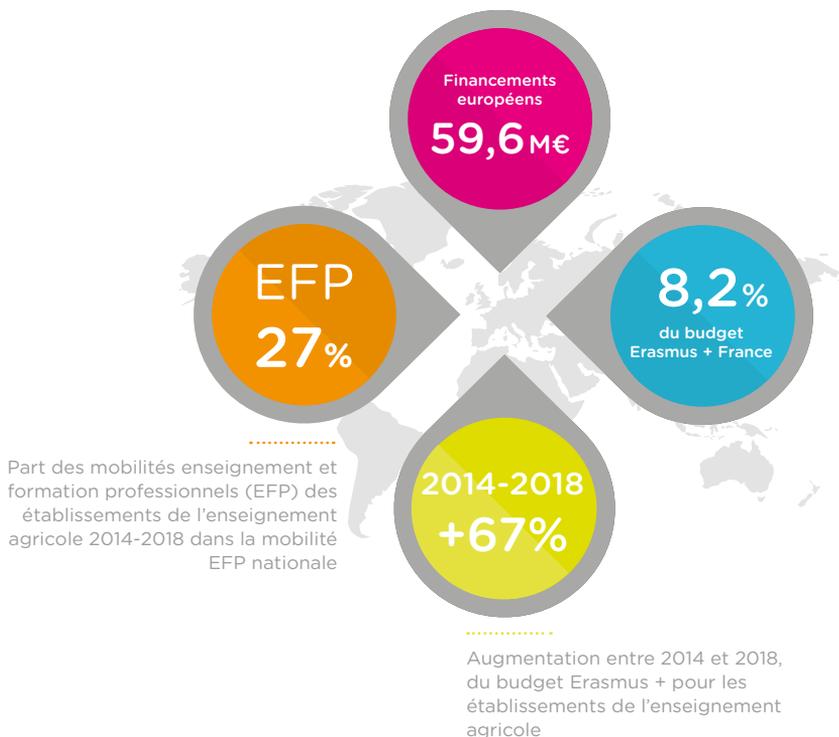
*> Philippe Vinçon, directeur général de
l'Enseignement et de la Recherche (DGER)
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*

Le programme Erasmus + est l'une des grandes réussites de l'Union européenne aux yeux des citoyens comme des institutionnels. C'est pourquoi la France soutient l'orientation de la Commission européenne pour la prochaine période de programmation budgétaire : doublement des crédits consacrés à ce programme pour tripler les mobilités.

Cette hausse des crédits représente une véritable opportunité pour l'enseignement agricole, d'autant qu'il correspond aux priorités du programme Erasmus +, notamment la formation professionnelle et l'apprentissage. C'est ce qui explique que l'enseignement agricole bénéficie de plus de 8% des crédits Erasmus + alors qu'il ne représente que 4% des jeunes au niveau baccalauréat.

Ce document établi sur la période 2014-2018 illustre clairement que les établissements de l'enseignement agricole ont déjà su saisir les opportunités offertes comme en témoignent les très bons résultats en termes de taux de sélection des dossiers déposés (plus de 80%), aussi bien pour la mobilité que pour les partenariats stratégiques. Il nous livre aussi de précieuses indications sur les pistes d'amélioration dont nous devons nous saisir pour offrir plus d'opportunités à la communauté éducative.

Je me félicite du partenariat avec l'Agence Erasmus+ France Education/ Formation et remercie toute l'équipe et en particulier Laure Coudret- Laut, sa Directrice générale, pour le travail de qualité que nous menons en commun, pour cette confiance qui nous réunit, avec toujours pour objectif la pleine participation à la construction de l'Europe des élèves, des étudiants, et des adultes en formation de l'enseignement agricole.



La coopération européenne et internationale est inscrite dans les 5 grandes missions de l'enseignement agricole¹.

L'ouverture sur l'Europe se traduit en particulier par l'implication des établissements agricoles dans le programme Erasmus +.

Cet investissement est appuyé par le Bureau des Relations européennes et de la Coopération internationale du Ministère en charge de l'agriculture et son réseau des chargés de mission Europe, dont le rôle est de promouvoir et de conseiller les établissements dans leurs projets Erasmus +. Ces projets prennent forme grâce à l'engagement des chefs d'établissements, des enseignants et des personnels administratifs.

¹ LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

L'objectif de ce bilan sur la période 2014-2018, est de dresser un panorama de ces 5 années alors que la fin de la programmation actuelle d'Erasmus + approche (2020). Il donne également à voir les évolutions en comparant les résultats annuels.

Des exemples de projets illustrent ce bilan et traduisent de façon concrète l'impact des crédits européens dans les projets de l'enseignement agricole et les opportunités de mobilité qu'ils offrent aux apprenants et aux jeunes en particulier, tout comme aux personnels (chefs d'établissements, enseignants et administratifs).

> Photographie de l'enseignement agricole²

- Les établissements d'enseignement agricole au nombre de 806 à la rentrée 2018, forment 210 000 élèves, étudiants et apprentis depuis la 4^{ème} jusqu'au doctorat, offrant une variété de parcours de formation aboutissant aux diplômes de CAP, BEP, baccalauréats professionnels, technologiques et généraux, BTS, ingénieurs et au-delà.
- Les effectifs se répartissent pour 40% dans le public et 60% dans le privé.
- La répartition des apprenants est de 46% de filles et 54% de garçons.
- Les stagiaires de la formation continue bénéficient de près de 16 millions d'heures stagiaires.
- L'enseignement supérieur représente 20% des effectifs de l'enseignement agricole et se répartit entre l'enseignement supérieur court (BTS pour 28 000 étudiants) et les écoles d'enseignement supérieur long (16 133 étudiants vétérinaires, agronomes et paysagistes).

² *Portrait de l'enseignement agricole - Edition 2018, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation*
<http://agriculture.gouv.fr/portrait-de-lenseignement-agricole>

> Méthodologie

Cette méthodologie a été mise au point par l'Agence, afin de pouvoir extraire les données concernant les établissements de l'enseignement agricole. Le repérage des établissements est réalisé grâce à la création et à la mise à jour annuelle d'une base de données. Celle-ci associe :

- les codes PIC (Participant Identification Code) identifiant les établissements participant au programme Erasmus +,
- les codes UAI (Unité Administrative Immatriculée), immatriculant les établissements d'enseignement français.

Cette mise à jour se fait manuellement et ne peut être systématisée. En effet, les données européennes n'identifient pas le ministère de tutelle des établissements. De ce fait, on ne peut exclure que certains projets n'aient pas été pris en compte mais la base de données s'est améliorée depuis le premier bilan.

Les informations sur la sélection et le financement des projets sont issues d'E+Link, outil européen de gestion des projets Erasmus +. Les projets pris en compte sont ceux comprenant *a minima* un coordonnateur ou un partenaire de l'enseignement agricole y compris si le projet est coordonné par un établissement d'un autre pays.

Les données financières concernent les budgets contractualisés avec d'éventuels avenants lors des différents appels à projet (2014, 2015, 2016, 2017, 2018). Les données pour les projets 2018 sont provisoires. Les montants fournis dans le dernier bilan en 2015 sont revus à la hausse suite à l'identification plus fine des établissements de l'enseignement agricole.

Les informations sur les mobilités sont issues de Mobility Tool, outil de gestion européen des mobilités. Les données sont calculées par année scolaire (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018). Les données des mobilités 2017-2018 sont provisoires.

> L'implication des établissements de l'enseignement agricole dans les projets de Mobilité et de Partenariats Erasmus +

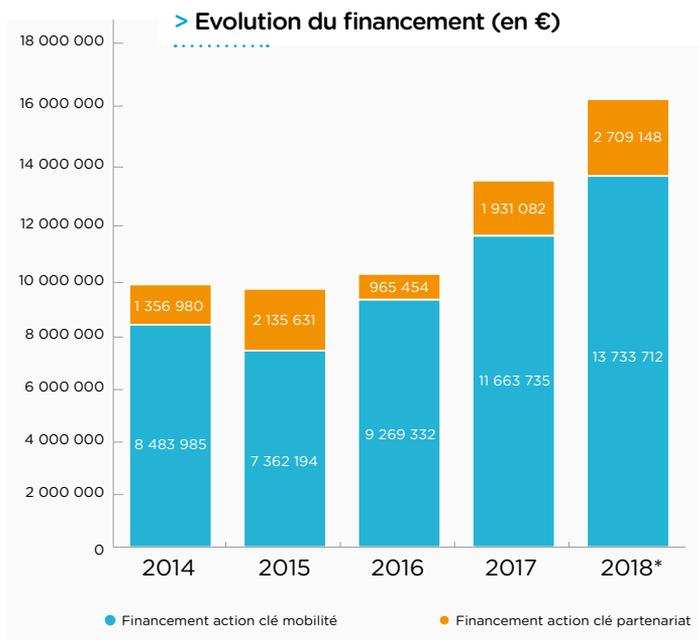
Ce sont au total **903 projets qui ont été déposés** par les établissements de l'agriculture, **dont 688 ont été sélectionnés** sur la période 2014-2018.

Le financement de ces projets sur cette même période représente **59,6 M€ soit 8,2% du budget Erasmus + national**.

1 - PART DANS LE BUDGET NATIONAL : MONTANT PAR ANNÉE ET POURCENTAGE GLOBAL

- **Montant par année**

Evolution du budget contractualisé Erasmus + alloué aux établissements sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) par action clé sur 2014-2018



* 2018 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

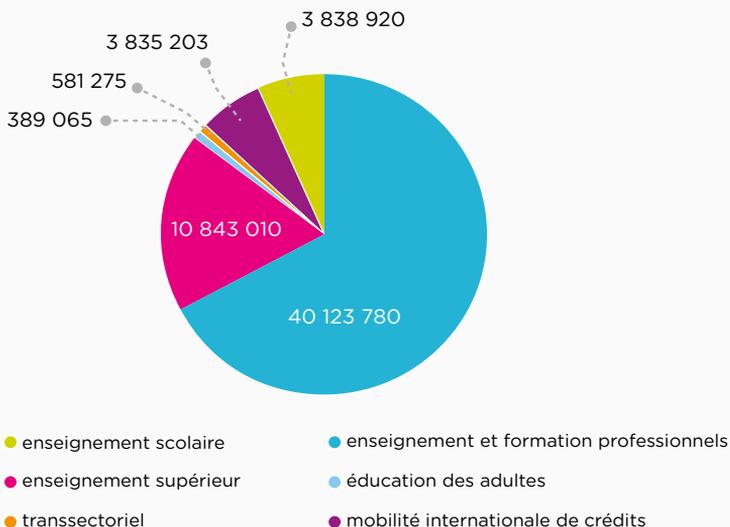
Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets



- **Le budget alloué annuellement aux établissements du MAA a augmenté de 67% entre 2014 et 2018** (+62% pour les mobilités et +100% pour les partenariats). Cette progression suit celle du budget alloué par l'Union européenne à la France sur la période, s'élevant à 66,5 %.
- **Le budget des établissements du MAA représente 8,2% du budget global Erasmus +.** Cette part est relativement stable d'une année sur l'autre depuis 2014 et doit être rapprochée de la **part de l'effectif de l'enseignement agricole par rapport aux effectifs nationaux, 2%.**

2 - RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉDUCATIF ET ÉVOLUTION

> Répartition du financement 2014-2018 par secteur éducatif (en €)



* 2018 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets



- Le budget alloué au **secteur de l'enseignement et la formation professionnels** représente **67,3%** du budget attribué aux établissements de l'agriculture.
- Le budget alloué aux autres secteurs éducatifs représente respectivement :
 - Enseignement supérieur (hors mobilité internationale de crédits) : 18,2%
 - Mobilité internationale de crédits (enseignement supérieur) : 6,4%
 - Enseignement scolaire : 6,4%
 - Education des adultes : 0,7%
 - Trans-sectoriel (concerne plusieurs secteurs éducatifs) : 1%

STELAA (Stages Européens des Lycées Agricoles Aquitains)

Mobilités de la formation professionnelle

Porteur de projet : EPLEFPA de Bordeaux Gironde

Montants Erasmus + :

STELAA 4 (2017) : 309 344 €

STELAA 3 (2016) : 114 903 €

STELAA 2 (2014) : 208 910 €

CONTEXTE

En 2011, les lycées agricoles publics de la région Aquitaine ont pris la décision de se regrouper afin de développer la mobilité de leurs élèves en application de la mission de coopération européenne et internationale dévolue aux établissements sous tutelle du Ministère en charge de l'agriculture.

Depuis 2012, les projets STELAA 1, 2, 3 et 4 ont été reconduits sans modification du partenariat.

Construit sur une cohérence territoriale et sectorielle, le projet STELAA a pris tout son sens au fil des années et illustre la plus-value de la gestion de la mobilité en consortium.

OBJECTIFS

- Développer la mobilité des élèves de Baccalauréat Professionnel et de Baccalauréat Technologique scolarisés dans les différentes filières proposées dans l'enseignement agricole et offrir des possibilités de stages de qualité grâce à la mutualisation des expériences, des compétences et des bonnes pratiques,
- Permettre aux partenaires peu engagés dans la mobilité de s'y inscrire en bénéficiant d'un accompagnement en matière de gestion de projet,
- Optimiser le temps de travail administratif en laissant à chaque établissement le pilotage pédagogique des stages,
- Partager des outils de suivi, d'évaluation et organiser des sessions de préparation ou valorisation communes,
- Diversifier les destinations, élargir le vivier d'entreprises d'accueil.

PARTENAIRES

Les EPLEFPA de Bordeaux Gironde (coordonnateur), des Landes, des Pyrénées Atlantiques, du Périgord, du Lot et Garonne et des Landes de Gascogne en région Nouvelle Aquitaine : ils représentent 15 lycées agricoles publics.

RÉSULTATS ATTENDUS

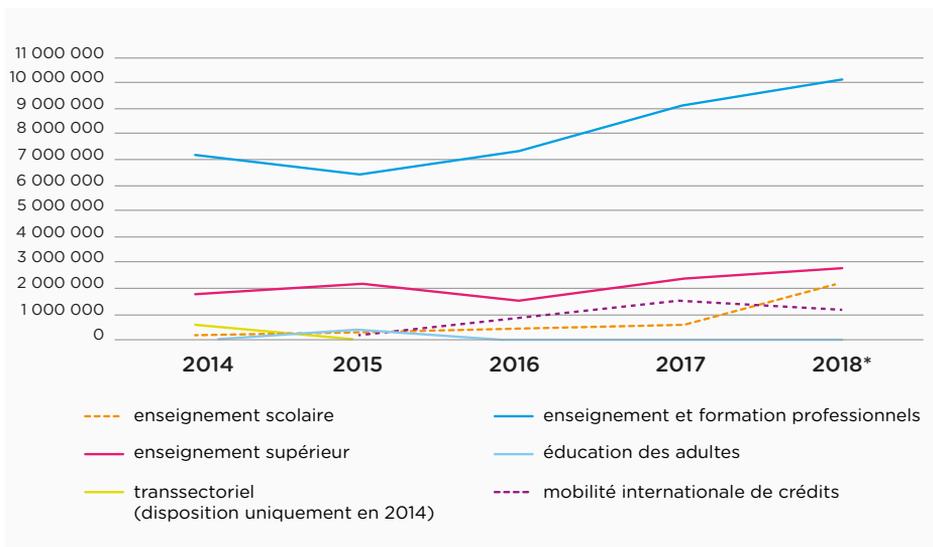
Au fil des années, le nombre de mobilités a régulièrement augmenté et les élèves effectuent maintenant des stages vers **17 destinations européennes**. Si bon nombre d'entre eux vont en Espagne, une diversification des pays est observée grâce à la mutualisation de plus en plus grande des pratiques.

Les relations de confiance établies entre les partenaires les amènent à accompagner ou assurer le suivi sur place d'élèves d'un autre établissement du consortium et à envisager des flux communs.

Pour les Bac Pro, les enseignants se sont emparés de l'unité facultative de mobilité maintenant proposée par le Ministère. Cette reconnaissance des compétences acquises en mobilité ajoutée à l'Europass qui est délivré aux élèves visent à favoriser leur employabilité ou la poursuite d'études. En 2018, la Charte de la formation professionnelle a été attribuée au consortium portant le projet STELAA.



> Évolution du financement par secteur éducatif (en €)



- La progression la plus importante concerne le financement des projets du secteur scolaire (2,9% en 2014 - 13,5% en 2018) ce qui correspond à un budget multiplié par 6,8 entre 2014 et 2018 alors que la part du budget national alloué à la France pour le secteur scolaire reste stable, autour de 10%, sur la même période.

- La mobilité internationale de crédits qui a débuté en 2015 progresse, passant de 2,1% en 2015 à 7,9% en 2018, alors que son poids dans le budget alloué à la France reste stable.

- Le financement du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels a été multiplié par plus de 1,4 entre 2014 et 2018.

* 2018 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets

Productions insulaires spécifiques, culture spécifique - Promouvoir un héritage culturel

Projet d'échanges scolaires (2018)

Porteur de projet : EPLEFPA de BORGIO LA MARANA (Corse)

Montants Erasmus + : 64 732 €

CONTEXTE

Article 3, §3 du traité de Lisbonne: « *L'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique. Elle veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen* ».

3 établissements situés sur des territoires insulaires européens s'associent pour promouvoir des emplois durables en lien avec leur patrimoine agricole et culturel, comme alternative au tourisme de masse.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les jeunes insulaires à la citoyenneté européenne, à la diversité des pratiques et des traditions, à la richesse du patrimoine de leur île et aux opportunités de développement économique qui y sont liées ;
- Lutter contre l'isolement voire le repli induit par l'insularité ;
- Faire connaître d'autres territoires européens, et leur culture ;
- Promouvoir l'égalité filles - garçons dans les choix d'orientation professionnelle ;
- Motiver les jeunes en risque de décrochage, nombreux sur ces territoires, par des apprentissages divers: NTIC, langues régionales...et pour des métiers en lien avec la valorisation de leur patrimoine insulaire respectif.

PARTENAIRES

2 pays, 3 partenaires qui ont en partage une localisation insulaire :

- EPLEFPA de Borgo La Marana en Corse -France
- Lycée Général et Technologique Yves Leborgne - La Guadeloupe -France
- Istituto di Istruzione Superiore « G.A. Pischedda » Sardaigne - Italie



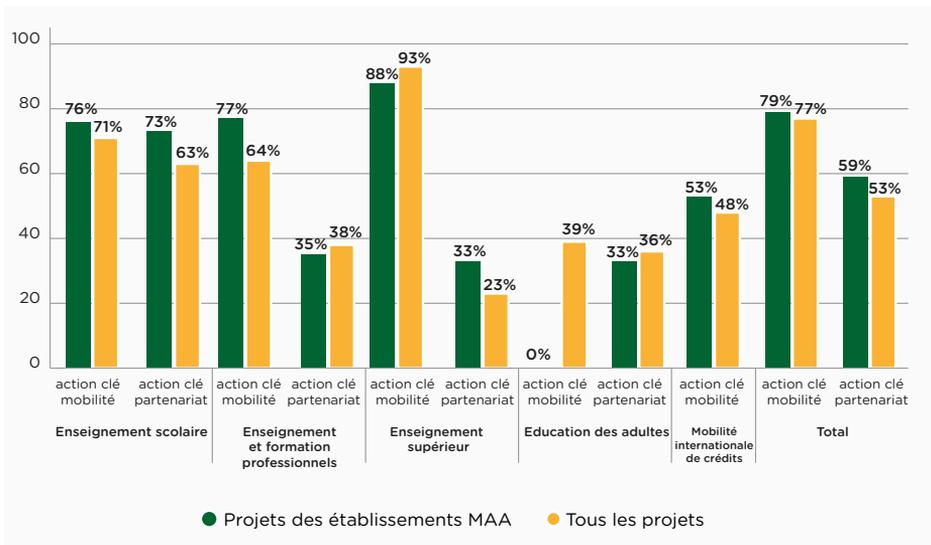
RÉSULTATS ATTENDUS

- Création de mini-entreprises pour valoriser le patrimoine local (cosmétique, gastronomie, artisanat)
- Travaux en relation avec les maisons de retraite pour faciliter la transmission intergénérationnelle des traditions
- Cours d'initiation aux langues régionales et création de glossaires
- Concours de photos et exposition: « Iles d'Europe et Europe des îles »
- Conférences et développement de contacts avec des entreprises locales et découvertes de métiers porteurs d'emplois
- Inclusion d'élèves avec des difficultés particulières Echanges de pratiques entre enseignants confrontés à des publics démotivés par un chômage élevé
- Valorisation de l'image de l'Europe et de l'identité européenne sur des territoires insulaires.



3 - TAUX DE SÉLECTION ET ÉVOLUTION

> Comparaison des taux de sélection des établissements du MAA et de l'ensemble des établissements français 2014-2018*



* 2018 données provisoires

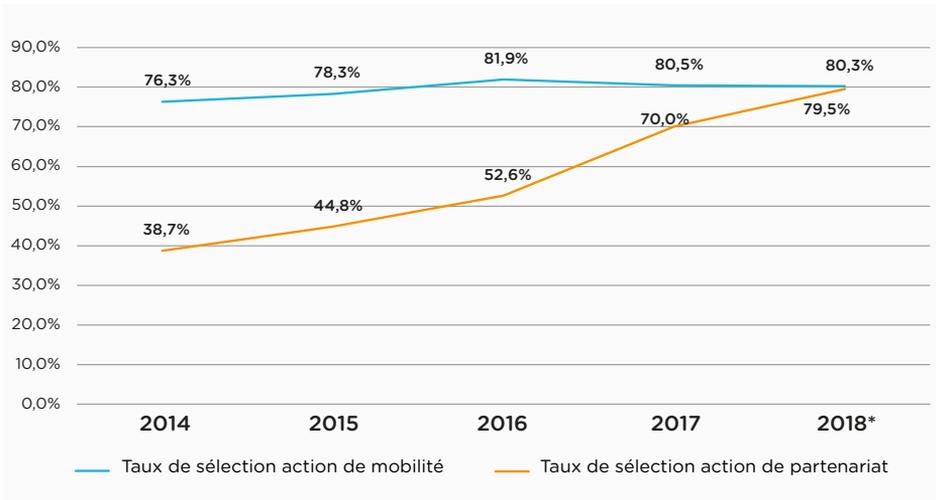
Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets



Depuis 2014, première année du programme Erasmus +, les établissements du MAA ont déposé 903 projets. 688 ont été sélectionnés, soit un **taux de sélection de 76%** contre 71% pour l'ensemble des projets. Les établissements du MAA sont performants avec un taux de sélection supérieur ou quasi équivalent au taux national.

> Evolution du taux de sélection des projets du MAA



* 2018 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets



Entre les appels à projets 2014 et ceux de 2018, le taux de sélection pour les mobilités est relativement stable. En revanche, **pour les partenariats, le taux de sélection a très fortement progressé** (+40,8 points en 5 ans), en parallèle d'une augmentation du budget alloué à la France pour les partenariats.

ETRES Educational & Training Resources for Environment and Sustainability
Ressources éducatives et de formation, pour l'environnement et le développement durable
Partenariat de l'enseignement professionnel (2016)

Porteur de projet : Montpellier SupAgro

Montants Erasmus + : 387 130 €



CONTEXTE

Les enjeux environnementaux se déclinent à tous les niveaux, de la décision politique à la dimension citoyenne. Les acteurs des territoires se trouvent impliqués dans l'accompagnement de démarches participatives et collaboratives pour lesquelles ils doivent être en capacité de mobiliser et d'animer les populations, afin d'insuffler une « citoyenneté active et responsable » face à ces défis d'envergure.

OBJECTIF

Pour accompagner cette « transition écologique sur les territoires par une dynamique citoyenne », les professionnels, éducateurs, animateurs, enseignants et formateurs de l'éducation à l'environnement, expriment des besoins en termes de ressources pédagogiques comme de dispositifs d'échanges et de pratiques professionnelles. C'est l'objectif même de ce projet que de répondre à cette attente, en mettant à disposition des ressources et en élaborant des modules de formation s'intégrant dans les dispositifs de formation professionnelle.

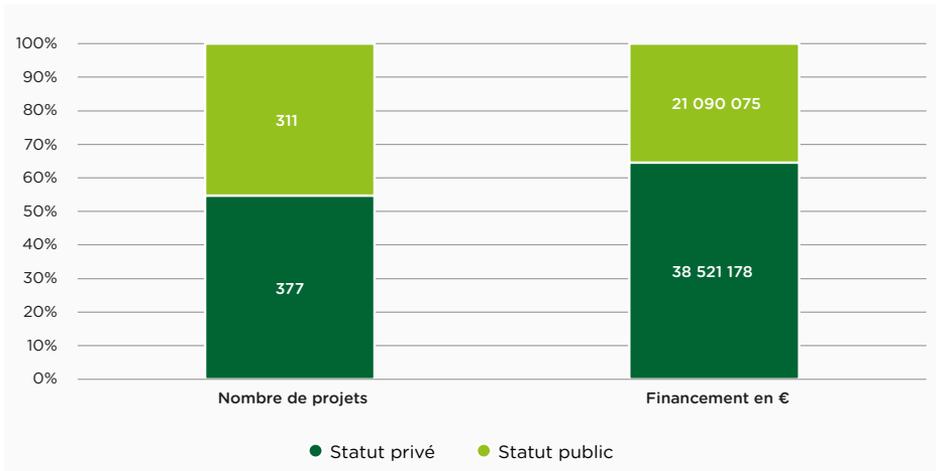
PARTENAIRES

Les partenaires, français et issus de 3 pays européens (Grèce, Italie et Espagne), sont tous engagés dans la formation continue, et sont de nature très diverse : institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE, France), groupes d'acteurs locaux et nationaux (GRAINE Languedoc-Roussillon), réseau international basé en Grèce (Polis), structure regroupant des travailleurs sociaux engagés pour le développement durable (Coopérative sociale Alchimia Italie), parc naturel régional (Area Parchi Parco Nord Milano Italie), entreprise espagnole spécialisée dans la communication sur l'environnement (Tekieroverde).

4 - RÉPARTITION PUBLIC / PRIVÉ

a / Nombre et financement des projets sélectionnés

> Comparaison des projets et du financement par statut des établissements porteurs de projet



* 2018 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France/ Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets



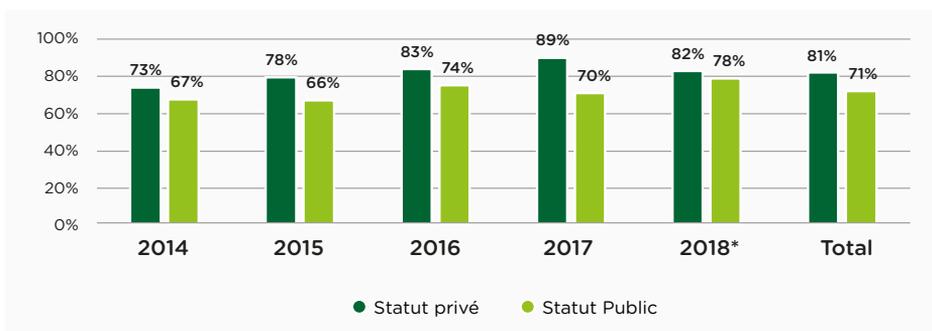
Les établissements privés portent 55% des projets sélectionnés, ce qui représente 65% du montant total alloué aux établissements du MAA.

A titre de comparaison, les 806 établissements de l'enseignement agricole relèvent pour trois quarts d'entre eux du privé sous contrat et pour un quart du public.

Les établissements publics accueillent 35 % des élèves, 62 % des étudiants et 72 % des apprentis de l'enseignement agricole.

b / Taux de sélection par statut d'établissement

> Evolution du taux de sélection des projets par statut de l'établissement porteur de projet



* 2018 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France / Education Formation

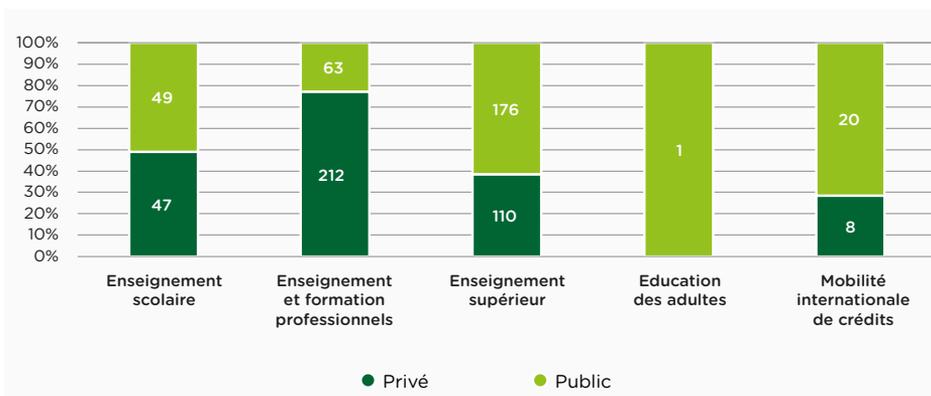
Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets



Le taux de sélection des projets est plus élevé pour les établissements porteurs de projet du secteur privé. Mais l'écart tend à se réduire en 2018.

c / Répartition par secteur éducatif

> Répartition par statut des établissements porteurs de projet par secteur éducatif



* 2018 données provisoires

Source : Agence Erasmus+ France/ Education Formation

Champ : ensemble des projets des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs de projets



- Le secteur privé est très présent dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels agricoles (77% des projets).
- En revanche, le secteur public prédomine dans l'enseignement supérieur (74% pour l'enseignement supérieur et 71% pour la mobilité internationale de crédits).
- Pour le secteur scolaire, la répartition entre secteur public et secteur privé est équilibrée.



Projet

PRATIQUES INCLUSIVES ET ACQUISITION DE COMPÉTENCES DE BASE

Apprentissage par les jeunes avec moins d'opportunités des bases scientifiques : vers une éducation inclusive

Partenariat de l'enseignement scolaire (2018)

Porteur de projet : Lycée Technologique Privé Nay-Baudreix
(Pyrénées Atlantiques)

Montants Erasmus + : 283 014 €



CONTEXTE

Partenariat entre établissements secondaires confrontés aux mêmes difficultés d'apprentissage des sciences par des élèves avec des difficultés sociales, en situation de handicap, issus de l'immigration ou jeunes migrants. La gestion pédagogique et administrative pose souvent problème et de nouvelles techniques ou approches alternatives doivent être adoptées. Un besoin d'échange de bonnes pratiques a été ressenti pour rompre l'isolement des enseignants et les aider à développer la motivation des jeunes pour l'acquisition des compétences de base.



OBJECTIFS

- Proposer sur les 3 années du projet des sessions de formation destinées aux enseignants et aux chefs d'établissement ;
- Démontrer l'intérêt des sciences par des travaux autour de thématiques concrètes abordées dans les différents pays qui constitueront un fil rouge tout au long du projet et nourriront les échanges entre élèves lors des rencontres prévues sur les 3 années : la pollution de l'eau, la science au service de la médecine, le vin et le fromage, les engrais et les analyses de sol ;
- Associer des enseignants de diverses disciplines scientifiques: biologie, physique, chimie... ;
- Contribuer à une meilleure intégration des élèves dans les établissements et les ouvrir à la dimension européenne.



PARTENAIRES

CNEAP Nouvelle-Aquitaine FR - Professional School of Ecology and Biotechnology «Prof. Dr. Asen Zlatarov» BG - Liceo Scientifico Statale Benedetto Croce IT - EPAL THESSALONIKIS GR - CRF Cooperativa Ricerca Finalizzata Società Cooperativa IT - ITA Emilio Sereni IT

RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet met un accent fort sur les sessions de formation entre pairs des différents établissements impliqués dans le projet et la possibilité de créer un réseau européen de professionnels investis dans des pratiques inclusives.

Il souhaite répondre concrètement aux priorités identifiées de lutte contre le décrochage scolaire, d'inclusion sociale des jeunes en difficulté et d'acquisition de compétences de base, notamment scientifiques.

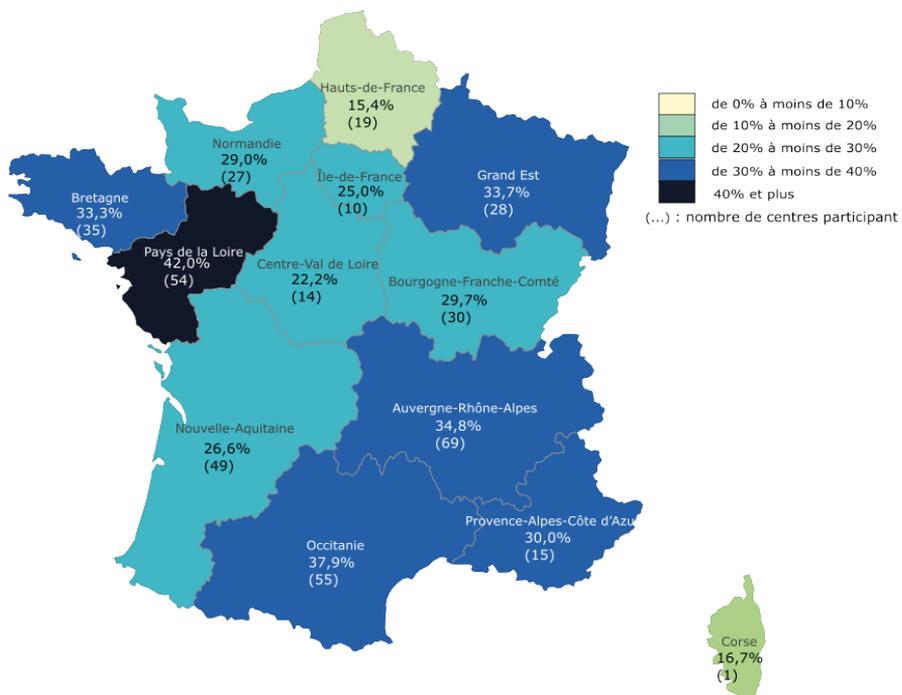
Il doit par ailleurs permettre aux jeunes les plus éloignés du programme de bénéficier d'Erasmus + et de la mobilité.

Les apports culturels seront intégrés lors des mobilités à des fins d'apprentissage au même titre que le développement personnel et l'éducation à la citoyenneté.



5 - RÉPARTITION RÉGIONALE, TOUT SECTEUR

> Taux de participation des centres de formation* par région (en %)



basemap from OpenStreetMap contributors (ODbl license)
Made with Khartis

* Pour les établissements publics, les centres de formation correspondent aux entités regroupées au sein des EPLEFPA (établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles), lycées professionnels ou d'enseignement général, centres de formation continue, centres de formation d'apprentis.

Source : Agence Erasmus+ France/ Education Formation et Base centrale des établissements DEPP-MEN
Champ : ensemble des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs ou partenaires



Au niveau national, **30% des centres de formation de l'enseignement agricole participent au programme Erasmus +** (soit 417 centres, porteurs d'un projet ou partenaires d'un consortium, sur 1390).

Les 2 régions dont les centres sont les plus impliqués dans le programme sont les Pays de la Loire et la Réunion, avec 40% ou plus de leurs centres.

Le nombre de centres participants indiqués apporte un complément d'information, Auvergne-Rhône-Alpes en comptabilisant le plus.

6 - LES CONSORTIA

153 projets sur 688 sont portés par un consortium d'établissements de l'enseignement agricole, soit **22% des projets**. Au niveau national, ce sont 14% des projets qui sont portés par des consortia.

Parmi ces consortia de l'agriculture, 57% sont portés par un établissement privé. Il n'y a pas eu d'évolution du nombre de consortia sélectionnés, soit environ 30 tous les ans.

Projet

CONSORTIUM INTER-RÉGIONAL DE LYCÉES AGRICOLES POUR LES BTS

AgriSup Centre-Val de Loire

Consortium de l'enseignement supérieur

Porteur de projet : EPLEFPA Châteauroux (Indre) (renouvellement 2018)

Montants Erasmus + mobilité de l'enseignement supérieur 2015-2018 :

102 766 €

2015 : 20 464 € / 2016 : 23 367 € / 2017* : 29 617 € / 2018* : 29 318 €

* Projets en cours dont les montants peuvent évoluer

CONTEXTE

Ce consortium s'inscrit dans la suite du consortium validé en 2015 avec un élargissement de son périmètre qui couvre maintenant 8 lycées agricoles, répartis sur les 2 régions Centre-Val de Loire et Pays de Loire. Les deux Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), autorités académiques, sont également partie prenante. Les établissements comportent tous des sections de BTSA de l'enseignement supérieur court. Le consortium bénéficiera de la mutualisation des moyens et de l'expertise des établissements les plus expérimentés.

OBJECTIF

Le consortium vise à améliorer la qualité et le nombre des mobilités, en particulier pour ce public cible d'étudiants de BTSA, peu concerné habituellement par ces opportunités. L'enjeu est également d'améliorer la qualité de l'apprentissage au travers de cette mutualisation.

Le consortium s'attachera, sur le moyen terme, à développer l'intégration d'un plus grand nombre de BTSA dans le système LMD déjà expérimenté par l'un d'entre eux.

ACTIVITÉS

Les activités concernent aussi bien des mobilités d'enseignants, sortantes et entrantes, pour se former ou enseigner, que des mobilités d'étudiants, stages et études.

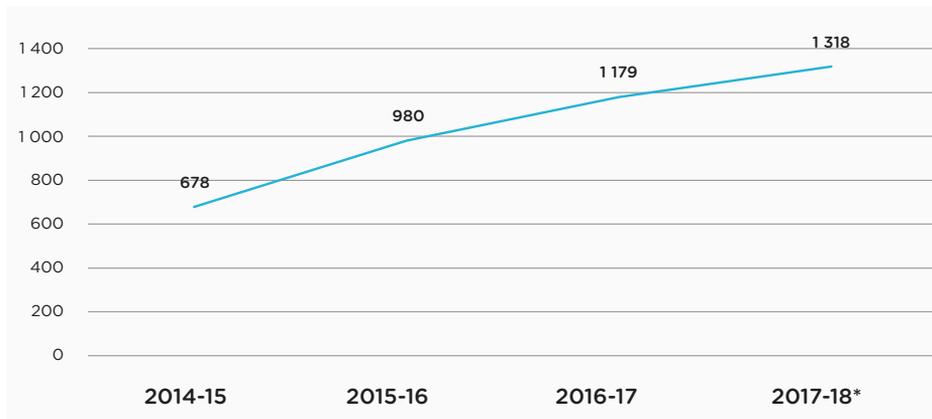
Les partenaires sont implantés dans de nombreux pays européens, reflétant la diversité des partenariats établis par chaque établissement : Allemagne, Slovaquie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Espagne, Portugal, Finlande, Roumanie...



7 - LES MOBILITÉS

a / La mobilité des personnels

> Evolution des personnels en mobilité sortante des établissements de l'enseignement agricole sous tutelle du MAA



* 2017-2018 données provisoires

Source : Mobility Tool, traitements Agence Erasmus+ France/ Education Formation

Champ : ensemble des mobilités de personnels réalisées par des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs ou partenaires de projets



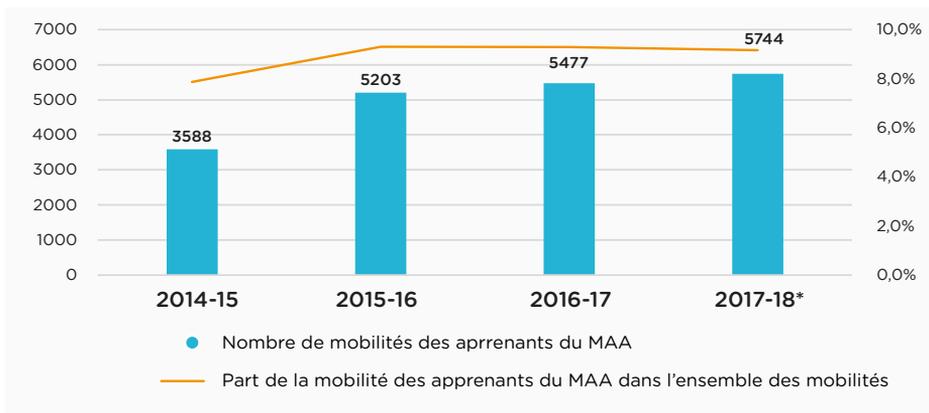
4 155 mobilités de personnel des établissements du MAA ont été réalisées entre 2014-2015 et 2017-2018. L'augmentation des mobilités de personnels par an est de 94% entre 2014-2015 et 2017-2018.

Ces mobilités du MAA représentent **13,4% de l'ensemble des mobilités sortantes de personnels au niveau national**.

La mobilité des personnels de l'enseignement et de la formation professionnels représente près de 80% de l'ensemble des mobilités du personnel du MAA en raison notamment de l'importance des accompagnateurs.

b / La mobilité des apprenants

> Mobilité des apprenants des établissements de l'enseignement agricole sous tutelle du MAA



* 2017-2018 données provisoires

Source : Mobility Tool, traitements Agence Erasmus+ France/ Education Formation

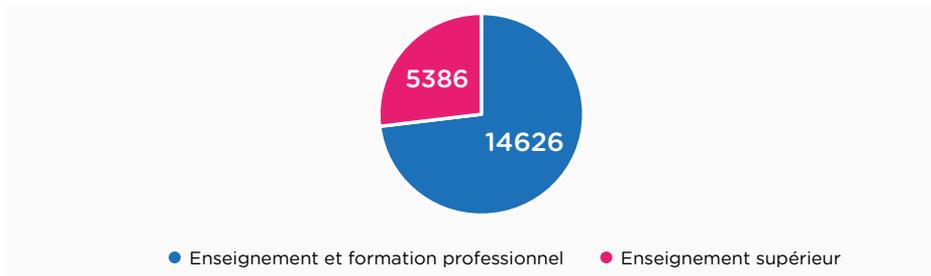
Champ : ensemble des mobilités d'apprenants réalisées par des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs ou partenaires de projet



20 012 apprenants des établissements de l'agriculture sont partis en mobilité depuis 2014-2015. Ces mobilités représentent **9% de l'ensemble des mobilités du programme**, chiffre stable depuis 2015.

De plus, en 2016-2017, 235 élèves des établissements agricoles ont participé aux échanges scolaires Erasmus + (action de partenariat).

> Repartition des mobilités d'apprenants par secteur éducatif



* 2017-2018 données provisoires

Source : Mobility Tool, traitements Agence Erasmus+ France/ Education Formation

Champ : ensemble des mobilités d'apprenants réalisées par des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs ou partenaires de projets

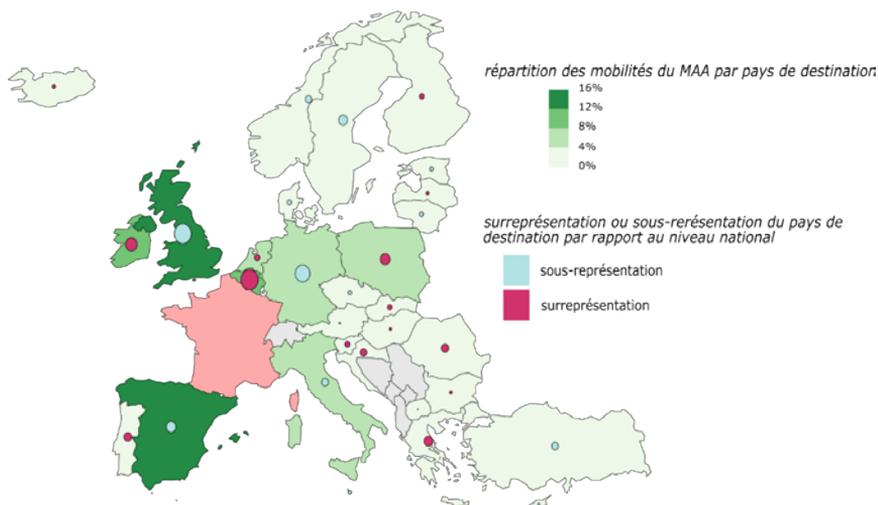


73% de la mobilité des apprenants des établissements de l'enseignement agricole se font dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels et 27% dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Les mobilités EFP des établissements du MAA représentent 27% de l'ensemble des mobilités EFP pour la période 2014-2018.

Sur les 75 consortia chartés de l'enseignement et de la formation professionnels, 13 relèvent de l'enseignement agricole soit 17 %, ce qui leur permet de bénéficier d'une procédure de candidature simplifiée et de conforter leur stratégie d'internationalisation.

c / Les destinations des apprenants en mobilité



* 2017-2018 données provisoires

Source : Mobility Tool, traitements Agence Erasmus+ France/ Education Formation

Champ : ensemble des mobilités d'apprenants réalisées par des établissements de l'enseignement agricole coordonnateurs ou partenaires de projets



Les trois principaux pays d'accueil sont : l'Espagne, le Royaume-Uni et la Belgique.

Proportionnellement par rapport au niveau national, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont des destinations moins choisies tandis que la Belgique et l'Irlande sont relativement davantage choisis.

La mobilité pour les personnels et les jeunes des Maisons Familiales Rurales (MFR) de Normandie en formation professionnelle

Mobilité de la formation professionnelle (2015-2017)

Porteur de projet : Fédération régionale des Maisons familiales rurales de l'ex Basse-Normandie

Montants Erasmus + : 188 224 €

CONTEXTE

Les MFR implantées dans l'ancienne région Basse-Normandie sont au nombre de 25 et présentes au cœur de territoires ruraux pour certains en situation de dévitalisation. 7 d'entre elles se sont regroupées pour offrir aux jeunes en formation professionnelle alternée Bac Pro en alternance ainsi qu'à leurs personnels de bénéficier d'une expérience de mobilité européenne.

OBJECTIF

Le projet touche à l'insertion sociale des jeunes et à la lutte contre l'europhobie. Il vise à soutenir la persévérance scolaire et à lutter contre le décrochage scolaire, à promouvoir la voie professionnelle.

PARTENAIRES

Etablissements de formation professionnelle de plusieurs pays européens : Royaume-Uni, Suède, Irlande, Grèce, Croatie, Pays-Bas et Espagne.

RÉSULTATS

Ce sont au final 138 apprenants, sélectionnés sur la base du volontariat, accompagnés de 14 formateurs ainsi que 5 membres du personnel, qui ont découvert la richesse des rencontres et des expériences avec leurs homologues de différents pays européens.

Le partenariat avec le CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands) - Europe Direct a permis d'innover en intégrant l'éducation non-formelle et de les associer aussi bien dans l'élaboration du projet que dans sa mise en œuvre, en particulier au niveau de la préparation à la

mobilité (anticipation de la situation portant sur les barrières culturelles et linguistiques ainsi que sur les craintes de perdre ses repères). Au retour, c'est la Maison Pour Tous - Léo Lagrange qui a été sollicitée pour mieux faire partager cette expérience et aider les apprenants à valoriser leur expérience.

Une invitation pour les autres MFR de la région à rejoindre ce consortium et à s'impliquer dans cette dynamique d'ouverture européenne !



Les actions mobilisant spécifiquement les établissements d'enseignement supérieur

1 - LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS

Ces mobilités, ouvertes depuis 2015 depuis et vers la majorité des pays partenaires du programme Erasmus +, sont financées par les instruments de la politique extérieure de l'Union européenne (voir tableau annexe 1).

Les établissements de l'enseignement agricole ont bénéficié depuis 2015, date de démarrage de cette action dans le programme Erasmus + 2014-2020, de plus de 3,8 M€ pour leurs projets, ce qui représente 7,3 % du budget total engagé au niveau national, environ 52 M€ sur 2015-2018.

Les projets financés sont au nombre de 28, soit 9,5 % de la totalité des projets français financés du même dispositif (295 sur 2015-2018).

Ils représentent 271 mobilités au total, dont 204 mobilités entrantes en France (112 étudiantes et 92 personnels) et 67 mobilités sortantes de France (15 étudiants et 52 personnels).

> Répartition des mobilités internationales de crédit par grande région de destination ou d'envoi (pour les détails par zone, voir tableau annexe 1)

	Nombre de mobilités	%
Afrique Caraïbe Pacifique	23	8,5%
Asie	21	7,7%
Asie Centrale	4	1,5%
Pays du partenariat oriental	53	19,6%
Pays industrialisés d'Amérique	25	9,2%
Asie industrialisée	9	3,3%
Amérique Latine	43	15,9%
Moyen Orient	5	1,8%
Fédération de Russie	8	3,0%
Afrique du Sud	6	2,2%
Pays du Sud de la Méditerranée	56	20,7%
Balkans occidentaux	18	6,6%
Total général	271	100,0%

Les établissements impliqués sont : Vetagro Sup, AgroCampus Ouest, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, ISA Yncréa Hauts-de-France, Bordeaux Sciences Agro, Montpellier SupAgro, Centre international des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Ecole nationale vétérinaire de Nantes, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, Ecole Supérieure du Bois, Lycée d'enseignement général et technologique agricole La Germinière, Lycée agricole Boyer de la Giroday.

A souligner, **le projet d'AgroCampus Ouest** qui a pu être financé grâce à la « fenêtre Afrique de l'Ouest », apportant un financement supplémentaire pour la France de 900 000€. Cette enveloppe traduit la volonté politique de l'Union européenne de renforcer sa coopération avec l'Afrique, en particulier en matière de formation, en lien avec le contexte migratoire actuel.

Le projet d'AgroCampus Ouest vise à renforcer la **collaboration avec le Niger**, pays avec lequel un partenariat avait été établi antérieurement mais sans financement stabilisé. L'objectif est maintenant de développer la coopération dans le domaine de la recherche. Ce projet se traduit par des mobilités d'étudiants et de personnels vers et depuis l'Université d'agronomie Abdou Moumouni au Niger.



La mobilité internationale de crédits pour les BTSA (2018)

Porteur de projet : Lycée d'Enseignement Général et Technologique La Germinière situé à Rouillon (Sarthe)

Montants Erasmus + : 24 710 €

CONTEXTE

Cet établissement public offre des formations allant de la classe de seconde, sections générale et technologique, jusqu'au BTS et à la licence professionnelle dans plusieurs secteurs.

Le BTSA Gestion forestière prépare aux métiers de gestion des domaines forestiers, de commercialisation du bois, d'organisation des chantiers de travaux forestiers, d'accueil du public, de protection des forêts...

Dès 2015, La Germinière et le Collège d'Enseignement Général et Professionnel (Cégep) de la Gaspésie et des Îles situé au Québec se sont rapprochés autour de la thématique forestière. Le Cégep est un établissement d'enseignement supérieur réparti sur 3 campus différents et qui, parmi ses nombreux programmes, propose celui sur la foresterie. Les 2 établissements, français et québécois, intègrent l'internationalisation dans leur stratégie.

OBJECTIF

Pour les 2 établissements, l'objectif final du projet est de rendre leurs formations forestières plus attractives et compétitives, d'enrichir les connaissances des étudiants au travers de la diversité des milieux forestiers aux caractéristiques bio-climatiques bien différentes, de leur permettre de s'ouvrir à l'international et de favoriser leur employabilité.

ACTIVITÉS

La 1^{ère} année, les 2 établissements mettront en œuvre des mobilités de formation pour les enseignants, leur permettant de compléter leur connaissance des techniques forestières et d'aménagement de l'espace. Pour les étudiants français, une mobilité d'études leur permettra d'accéder à une double diplomation avec l'obtention du DEC (Diplôme d'études collégiales) correspondant à une année supplémentaire d'études après leur BTS. L'accueil d'un étudiant québécois est également prévu sous forme d'un stage donnant lieu à une qualification supplémentaire au DEC Technologie forestière.



2 - LES ACTIONS CENTRALISÉES

Gérées au niveau de Bruxelles par l'Agence exécutive, les actions centralisées donnent lieu à une sélection des projets au niveau européen, l'Agence nationale en assurant la promotion.

a / Les Alliances de la connaissance

Les Alliances de la connaissance ont pour objectif de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat en renforçant les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises.

Le taux de sélection du dispositif, en constante augmentation depuis 2014, atteint près de 20% en 2018.

Parmi les projets sélectionnés, 2 projets de 2014 impliquent des établissements d'enseignement supérieur de l'agriculture :



- ISARA Lyon (Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes) pour le projet FOODLAB (European Foodbusiness Transfer Laboratory) portant sur le développement de compétences entrepreneuriales pour le secteur de l'agroalimentaire, coordonné par la CCI du Vaucluse (seul projet sélectionné coordonné par la France)

Montant Erasmus + : 999 888 €

Partenaires : établissements d'enseignement supérieur (Espagne, France), centres de formation professionnelle (Italie), centre de recherche (Hongrie), associations ou fédérations nationales des industries alimentaires (France, Italie, Espagne, Slovénie, République tchèque), entreprises (Italie, Espagne, France).



- Agro Paris Tech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement) dans le cadre du projet EuFooD-STA (European Food studies and Training Alliances) axé sur le développement de collaborations entre l'enseignement supérieur et le secteur industriel dans l'agroalimentaire.

Montant Erasmus + : 988 081 €

Partenaires : établissements d'enseignement supérieur (Portugal, Royaume-Uni, Allemagne, Italie), centres de recherche (France, Autriche), associations ou fédérations nationales des industries alimentaires (France, Portugal, Grèce, Italie), entreprises (Espagne, Portugal).

b / Les Masters conjoints Erasmus Mundus

Cette action soutient des formations d'excellence au niveau master en offrant des bourses aux meilleurs étudiants du monde, ces formations étant mises en œuvre par un consortium d'établissements d'au moins 3 pays participant au programme.

La France est leader sur cette action.

Sur la période 2014-2018, 85 masters impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français ont été sélectionnés au niveau européen.

Sur la même période, **les établissements d'enseignement supérieur de l'enseignement agricole sont impliqués dans 8 projets** dont 3 comme coordonnateur.

Les établissements supérieurs de l'agriculture sont **présents dans près de 10% des masters sélectionnés impliquant des établissements français**, à rapprocher de la proportion du nombre de ces écoles supérieures (19) dans le paysage global de l'enseignement supérieur français.

La liste des projets sélectionnés illustre la diversité des thématiques concernées :

European Master of Science of Viticulture and Enology **Montpellier SupAgro**

International Master of science in rural development **Agrocampus Ouest**

European Master degree in Plant Health in sustainable cropping systems **AgroParisTech/ Agrocampus Ouest/ Montpellier SupAgro**

Erasmus Mundus Joint Master Degree in Food Innovation & Product Design **AgroParisTech**

MSc European Forestry **AgroParisTech**

Erasmus Mundus Master Program in Plant Breeding **Institut Polytechnique Lasalle Beauvais**

Sustainable Tropical Forestry Erasmus Mundus Joint Master Degree **AgroParisTech**

European Master Degree in Plant Health in sustainable cropping systems (2018) **AgroParisTech/ Agrocampus Ouest/ Montpellier SupAgro**

Dynamics of Cultural Landscape, Heritage, Memory and conflictualities **AgroParisTech/ Agrocampus Ouest/ Montpellier SupAgro**

c / Les projets de renforcement des capacités - *Capacity Building*

Ces actions de coopération soutiennent la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires.

Les établissements d'enseignement supérieur agronomiques et vétérinaire sont largement impliqués dans ces projets. Leur participation concerne 10 projets depuis 2014 dont 4 en tant que coordonnateur. Les zones géographiques sont très diversifiées au niveau mondial :

- **Universities as key partners for the new challenges regarding food safety & quality in ASEAN - Coordonnateur : Montpellier SupAgro**
- Transforming higher education to strengthen links between universities and the livestock sector in Argentina and Peru
- Reinforcement of Veterinary Studies in Asian Universities
- **L'université latino-américaine, au cœur des enjeux d'innovations techniques et sociales durables dans les systèmes agroalimentaires territoriaux - Coordonnateur : Montpellier SupAgro**
- Joint Master Degree - Food Security and Climate Change
- **Master in European Innovations for a Sustainable Management**

of Albanian Territories, rural areas and agriculture: Instruments, policies, strategies – Coordonnateur : Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

• **Appuis pédagogiques à des formations agraires et agroalimentaires en MNG – Coordonnateur : Agro campus Ouest**

• Improving skills in laboratory practice for agro-food specialists in eastern Europe

• Participatory and Integrative Support for Agricultural Initiative

• Renforcement des capacités en Géomatique appliquée à l'agriculture et à l'Environnement en Tunisie

d / Les activités *Jean Monnet*



Les activités Jean Monnet concernent l'enseignement, les études et les recherches sur l'Union européenne. Elles permettent aussi de soutenir le dialogue entre la sphère de l'enseignement supérieur et les décideurs politiques ainsi que d'apporter un appui aux associations contribuant au processus d'intégration européenne.

Agrocampus Ouest est le 1^{er} établissement supérieur de l'enseignement agricole à se positionner sur ce dispositif, leur projet de **module doctoral en sciences sociales sur les politiques européennes** ayant

été retenu en 2018. Il s'agit de présenter les mécanismes des institutions européennes ainsi que les politiques opérationnelles pilotées par la Commission européenne et leur déclinaison au travers des politiques nationales. La promotion des recherches sur l'Europe auprès du grand public est également prévue sous forme d'exposition.



La présence du ministère et des établissements de l'agriculture dans les dispositifs de soutien à la réforme des politiques

Les activités de **soutien à la réforme des politiques** font l'objet de financements dans le cadre de l'action clé 3 (KA3) du programme Erasmus +.

L'agence Erasmus+ intervient sur certaines de ces actions, en particulier sur les outils de transparence (Europass et Supplément au diplôme) et les réseaux chargés de soutenir la mise en œuvre de ces outils (réseau des experts ECVET), également sur les réseaux en appui de l'éducation des adultes (AEFA, EPALE). **Les établissements de l'agriculture sont impliqués soit par l'utilisation de ces dispositifs, soit par la participation d'experts à ces réseaux.**

EUROPASS MOBILITE ET SUPPLEMENT AU DIPLOME



Europass est un portefeuille de compétences européen reconnu dans 35 pays. Il a été adopté en décembre 2004 par le Parlement et le Conseil européen et approuvé par les Etats membres. Dans chaque pays, un Centre National Europass coordonne l'ensemble des activités relatives à Europass.

En France, c'est l'Agence Erasmus+ France / Education Formation qui a été désignée par les ministères en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Emploi pour coordonner et promouvoir Europass au niveau national.

Europass répond aux besoins de transparence, de reconnaissance et de valorisation des compétences et des qualifications des citoyens tout au long de leur vie.

Europass est composé de cinq documents : le CV Europass, le Passeport de Langues, l'Europass Mobilité, le Supplément au Certificat et le Supplément au Diplôme. Ils améliorent la lisibilité des

compétences et favorisent l'accompagnement des parcours.

Ces outils sont utilisés par les établissements du ministère en charge de l'agriculture.

Ce sont plus de 17 000 Europass qui ont été remis par les établissements de l'agriculture depuis 2014, soit 22% des Europass remis au niveau national.

<http://www.agence-erasmus.fr/page/europass>

EUROGUIDANCE



Euroguidance est un réseau d'acteurs de l'orientation dont l'objectif principal est de promouvoir la dimension européenne de la mobilité dans les actions d'orientation.

Ce réseau s'adresse aux professionnels de l'orientation mais aussi au grand public notamment à travers son site internet www.euroguidance-france.org

Différentes rubriques permettent d'obtenir des informations sur l'orientation et la mobilité en Europe pays par pays : financement, études, stages, jobs d'été, échanges, ...

Euroguidance contribue également au portail d'information LOQ (Learning Opportunities and Qualifications) qui donne accès à l'ensemble des formations en Europe dont les formations agricoles <https://ec.europa.eu/ploteus/fr>

Le réseau coordonné par l'Agence Erasmus+ est composé des institutions suivantes : Onisep, Centre Inffo, Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation (CARIF) PACA Espaces compétences (au titre de l'inter-carif).

EXPERTS ECVET



ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training) est un système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels. Il est utilisé dans la conception des certifications.

Le ministère en charge de l'agriculture, par son rôle dans la définition des certifications professionnelles délivrées par les établissements de formation agricole, est partie prenante de ce dispositif.

<http://www.agence-erasmus.fr/page/ecvet>

AEFA



L'Agenda européen pour la formation et l'éducation des adultes vise à financer des actions de synergie entre différents réseaux institutionnels et opérationnels référents dans le domaine de l'éducation et la formation des adultes, dans le but d'améliorer l'accès à l'emploi des adultes les moins qualifiés. Avec l'aide d'un Comité de Pilotage composé de 6 Ministères et 11 grands acteurs nationaux et régionaux, l'Agence Erasmus+ organise diverses activités de concertation et de recherche : groupes de travail, conférences, expérimentations, publications et visites de terrain en Europe.

Le Ministère de l'agriculture est membre du Comité de Pilotage à travers la participation de la DGER aux activités de l'AEFA.

<http://www.agence-erasmus.fr/page/agenda-europeen-des-adultes>

EPALE



EPALE (Electronic Platform for Adult Learning in Europe) est une plateforme collaborative multilingue destinée aux professionnels de l'éducation et de la formation des adultes. Elle constitue un solide réseau paneuropéen de la formation des adultes (dans 35 pays), permettant aux différentes parties prenantes (formateurs, chercheurs, institutionnels, journalistes...) d'échanger autour de leurs pratiques, et favorisant le montage de projets financés par la Commission européenne. Son objectif est de continuer à un meilleur accès à la formation pour les adultes les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi. C'est l'Agence Erasmus+ France/Education Formation qui est le service d'assistance EPAL pour la France.

Cette plateforme constitue un outil efficace pour valoriser les activités en lien avec ce secteur de formation.

<https://ec.europa.eu/epale/fr>

Les établissements de l'enseignement agricole organisent des événements dans le cadre des

#ErasmusDays





Conclusion

La forte progression des financements Erasmus + pour les projets des établissements de l'agriculture depuis 2014 est la traduction des efforts déployés par les acteurs de ces structures.

Ces résultats donnent d'autant plus de légitimité à la place de ce programme dans la stratégie Europe et international du ministère en charge de l'agriculture, au côté de l'ensemble de ses politiques qui contribuent au rayonnement hors des frontières. L'investissement dans la formation prend ainsi toute sa part au sein de la diversité des domaines d'actions de cette stratégie, domaines aussi bien économique, environnemental ou sanitaire...

C'est aussi un encouragement pour poursuivre l'élaboration de nouveaux projets dans le contexte favorable de la fin de programmation actuelle. Les établissements de l'enseignement agricole pourront bénéficier de l'augmentation budgétaire accentuée sur ces 2 dernières années du programme, 2019 et 2020.

La prochaine programmation 2021-2027 devrait profiter d'un budget d'ampleur, reflétant le fort enjeu de l'identité européenne et de l'inclusion sociale, enjeu particulièrement pertinent pour les zones rurales.

La place des établissements de l'agriculture au sein des territoires ruraux leur octroie un rôle majeur pour relever le défi que représente cette perspective d'envergure.



Annexe 1

Regroupement des pays de l'Union Européenne répartis selon les instruments financiers gérés par la Commission européenne

Balkans	Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie
Pays du Sud de la Méditerranée	Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Pays du partenariat oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Territoire de l'Ukraine reconnu par le droit international
Russie	
Amérique Latine	Bolivie, le Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Brésil, Mexique, Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Panama, Pérou, Uruguay, Venezuela
Asie	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Laos, Birmanie, Népal, Chine, Inde, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêtnam
Asie centrale	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan
Pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP)	Angola, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Îles Cook, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Etats fédérés de Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Surinam, Swaziland, République démocratique du Timor oriental, Tanzanie, Togo, Tonga, Trinidadet-Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.
Pays industrialisés d'Amérique	Etats-Unis et Canada
Pays industrialisés asiatiques	Australie, Brunei, Hong Kong, Japon, République de Corée, Macao, Nouvelle Zélande, Singapour, Taïwan
Moyen Orient	Iran, Irak, Yémen.
Afrique du Sud	



L'Agence Erasmus+ France / Education Formation, agence nationale au sens du règlement européen établissant Erasmus +, assure pour les volets « éducation et formation », la promotion et la gestion du programme intégré européen **Erasmus +³** au niveau national, ce qui inclut les actions de **mobilité d'apprenants et de personnels** (action-clé 1), les projets de **partenariat** (action-clé 2) et le **soutien aux politiques publiques** (action-clé 3).

L'Agence Erasmus+ France/Education Formation qui est coordinateur national de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes (AEFA, 34 CN dans l'UE, action-clé 3) et service d'assistance nationale de la plate-forme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe (EPALE, 36 SNA dans l'UE, action-clé-2) apporte sur ce champ éducatif un savoir-faire complémentaire à l'exécution du programme.

Sur les dispositifs de transparence et de reconnaissance des compétences (action-clé 3), l'Agence coordonne l'équipe nationale d'experts ECVET (système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle), elle est centre national Europass et anime le réseau Euroguidance avec ses partenaires nationaux (ONISEP, Centre Inffo, Carif-Oref). Dans le nouvel **Europass**, il y a également, depuis 2018, l'inclusion du point de coordination national du Cadre Européen des Certifications (CEC) qui est en France la CNCP (intégrée à France Compétences à compter du 1er janvier 2019).

En outre et bien que ce ne soit plus une obligation depuis 2014, l'Agence continue de mettre en œuvre le **Label européen des Langues**.

L'Agence participe activement à l'élaboration du programme Erasmus + ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et celle des adultes.



³ Ce volet correspond en 2019 à 95% des financements Erasmus + déconcentrés. Les 5% restants relèvent du volet Jeunesse du programme, géré par l'Agence du Service Civique basée à Paris.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of 20 horizontal dotted lines for taking notes.

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne. Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Crédits photos : ShutterstockImages

Décembre 2018

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : BLF impression

AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION & FORMATION
9 rue des gamins
33080 BORDEAUX Cedex
05 56 00 94 00

www.agence-erasmus.fr

